

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 16 octobre 2019 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance avec l'adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 25 septembre 2019.

Monsieur Youssef LAMRINI prend la parole pour une déclaration politique liminaire de portée générale sans contester le compte rendu présenté.

Monsieur le Maire lui rappelle que la proposition d'adoption du compte rendu porte sur la forme de celui-ci et non sur le fond des sujets abordés et délibérés lors du Conseil précédent. Monsieur le Maire ajoute que le débat politique pourra trouver sa place à l'occasion des débats à l'ordre du jour du Conseil.

Mis aux voix, le compte rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées moins une opposition de la part de M. LAMRINI.



Monsieur le Maire rappelle les procédures mises en place et évoquées lors du dernier Conseil municipal comme le rapport de compte rendu de celui-ci, ainsi que l'exposé de la délibération à l'ordre du jour. Il précise que le vote sollicité se déroulera à bulletins secrets comme cela avait été le cas pour l'attribution de la qualité d'adjoint.

Monsieur LAMRINI, par une longue déclaration, fait part de sa démarche, de ses intentions tout en critiquant celles supposées des acteurs de la majorité municipale. Il indique avoir proposé son soutien à Monsieur le Maire s'il se représentait, voire d'autre collègue de la majorité. Il présente son analyse politique de la situation. Monsieur le Maire lui indique que ces propos de campagne municipale anticipée ne doivent pas se tenir autour de la table du Conseil municipal et qu'il convient de revenir à la délibération proposée.

Madame Sabrina VIGNY regrette que M. LAMRINI ne soit pas venu aux dernières réunions de groupe majoritaire pour débattre avec ses collègues pour expliquer son choix.

Elle s'interroge sur ce choix de se présenter face à la majorité municipale et estime que c'est lui qui aurait dû, à ce moment, renoncer à sa qualité d'adjoint.

Monsieur Serge ROUX, Conseiller municipal, tout en reconnaissant la validité politique et juridique des arrêtés pris par le Maire le 24 septembre évoque des éléments du contexte. Il regrette avoir appris, par surprise, ceux-ci lors du Conseil municipal.

Monsieur le Maire lui indique que l'information a été donnée en réunion de la majorité à laquelle il a été convié et à laquelle ni lui ni M. LAMRINI n'ont été ni présents ni excusés.

Monsieur Serge ROUX s'interroge également sur la situation politique ouverte et sur les risques encourus sur la pérennité de l'action municipale autour des valeurs qui nous rassemblent et appellent au rassemblement. Monsieur le Maire lui indique partager ce point de vue et s'étonne que Monsieur ROUX ne l'ait pas exprimé, de cette façon, lors de la réunion de majorité de la veille.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de clarté, de cohérence et de constance dans l'action municipale menée collectivement depuis des décennies à Vernouillet par des équipes rassemblées autour de l'intérêt commun et non de démarches personnelles.

Monsieur ROUX s'est étonné également que le débat autour du retrait des délégations n'ait pu avoir lieu lors du Conseil municipal du 25 septembre. Monsieur le Maire indique que Monsieur LAMRINI a refusé que celui-ci soit « présenté sur table » ce qui était son droit légitime auquel il a accédé.

Madame Gisèle QUERITE souhaite faire part que ces moments sont douloureux au regard des liens tissés avec les membres de l'équipe majoritaire dont Youssef LAMRINI. Pour autant, elle indique que les positions doivent être clarifiées dès lors que la démarche de Monsieur LAMRINI a été officialisée. Elle insiste sur la nécessité de penser au bien être des citoyennes et des citoyens de notre commune avant les questions de personnes et d'égo.

Monsieur le Maire partage les propos de Gisèle QUERITE et insiste sur la nécessité de donner la primauté au projet proposé pour toutes les Vernolitaines et tous les Vernolitains.

Monsieur le Maire indique ne pas vouloir apporter réponse aux attaques et procès d'intention entendus laissant les collègues, les élus et les vernolitains juges du travail accompli depuis trois décennies à leur service.

Il invite alors le Conseil municipal à s'exprimer à bulletins secrets pour le retrait de la qualité d'adjoint à Monsieur Youssef LAMRINI.

Assisté de Madame Nicole MONTIGNY, Monsieur le Maire procède au dépouillement du scrutin :

31 votants présents et pouvoirs

- 31 enveloppes
- 20 « OUI »
- 8 « NON »
- 3 « BLANCS »

La délibération est entérinée.



Au titre des Services techniques, Madame Michèle MANSON expose la proposition de délibération pour la Redevance d'Occupation du Domaine public due par ENEDIS.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin de ne pas redélibérer chaque année pour accepter l'encaissement de la somme par le receveur municipal.

Cette délibération précise que le montant de la redevance sera fixé aux taux maximum et revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index correspondant.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de délibération.



Au titre de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde ensuite les deux avis à donner dans le cadre de deux enquêtes publiques.

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de la production annuelle des boues supérieure à 800 t/an de matière sèche, l'épandage des boues de Seine Aval est soumis à autorisation avec procédure d'enquête publique. Celle-ci a eu lieu entre 2003 et 2009.

Les arrêtés de 2004 et 2010 valables pour une durée de 15 ans doivent être renouvelés afin de garantir la poursuite des épandages de boues dans le département d'Eure et Loir.

Une demande de renouvellement de l'autorisation accompagnée d'une demande de mise à jour du seuil de modification a été déposée en 2017 et a nécessité une étude d'impact qui a elle-même fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique avec évaluation environnementale.

Ainsi, la présente demande d'autorisation d'épandage de boues thermiques porte sur 6 674.55 ha total et 6 416.33 ha épandable dont 760.52 ha total pour 753.34 ha épandables ajoutés.

L'enquête publique a eu lieu du 23 septembre au 25 octobre 2019.

Les parcelles se situent sur 76 communes et sont exploitées par 53 exploitations agricoles.

La proposition faite au Conseil municipal est de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale unique au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Madame Nicole MONTIGNY, souhaite connaître le nombre d'hectares concernés.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une décision prise au niveau départemental et qu'il ne connaît pas le nombre d'hectares sur le territoire de Vernouillet.

Le Conseil municipal accepte cette proposition, à la majorité des voix moins 4 abstentions (Messieurs LOUDIERE, LAMRINI et 1 pouvoir et Madame MONTIGNY).



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à l'enquête publique complémentaire en régularisation pour le projet de parc éolien sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé.

Il explique qu'il y a eu un changement technique au niveau du rotor par la société ENERTRAG AG et que la réglementation a évolué.

Ceci a conduit Madame la Préfète à souhaiter qu'une enquête publique complémentaire soit menée.

Cette enquête s'inscrit dans le schéma régional délimité et un territoire de 3 000 hectares.

Il est à noter que certains riverains ont émis des réserves quant aux nuisances subies.

Il est proposé de donner un avis favorable au regard de l'impact écologique positif de ce projet.

Le Conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet en vue d'une autorisation modificative d'exploitation par arrêté préfectoral.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Contrat signé avec SIRANO PROD de PARIS 10EME (75) pour une représentation du concert d'Astrig SIRANOSSIAN, dans le cadre de la saison culturelle de la commune et des Journées européennes du patrimoine, le samedi 21 septembre 2019, à l'Eglise Saint Sulpice de Vernouillet,
- ✓ Contrat passé avec Monsieur Yves FARGEAS – AGRAFES de DREUX (28), pour la soirée variété française sur rythme Reggae, le 27 septembre 2019, à la maison de quartier de la Tabellionne,
- ✓ Contrat passé avec l'association NOTE FUTURE de ROMAINVILLE (93), pour une représentation du spectacle KARATOKÉ, le 4 octobre 2019, au Centre social La Passerelle,
- ✓ Contrat signé avec Ballooneur & Cie de VERNOUILLET (28), pour une animation « Pédibus », le vendredi 20 septembre 2019, sur le quartier de la Tabellionne,
- ✓ Contrat passé avec l'association Textes et Rêves de VERNOUILLET (28), pour un spectacle intitulé « Vian à tous Vents, le 20 mars 2020, à la salle de la Passerelle.

Monsieur le Maire confirme, alors, la levée de la séance et rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 novembre 2019.

La séance est close à 21 h 30.